

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

LA SOCIÉTÉ POLYMER—LICENCIEMENT D'EMPLOYÉS

Question n° 2—M. Orlikow:

Combien a) d'employés possédant une formation professionnelle, b) de techniciens, c) d'autres employés de la société Polymer a-t-elle licenciés?

L'hon. James Richardson (ministre des Approvisionnement et Services): La société Polymer Limitée nous fait savoir que: Au cours de l'année 1971, la société Polymer a licencié: a) 35 b) aucun c) 84 autres employés (dont 24 ont depuis été rengagés par la Société.)

3.	1968-1969	1969-1970	1970-1971	1971-1972
Administration.....	520,510	632,100	1,036,158	598,465
Agriculture.....	19,578	270,300	2,666,684	2,859,657
Forêts.....	945,249	1,462,067	1,675,497	1,679,415
Pêches.....	7,094	868,206	405,657	609,288
Mines.....	—	—	—	1,419,813
Loisirs et tourisme.....	241,766	945,484	1,025,692	1,821,697
Expansion économique.....	—	—	—	957,625
Développement social et de la main-d'œuvre.....	77,111	514,640	925,183	1,808,039
Urbanisation.....	50,781	606,000	2,477,084	2,276,853
Transport régional.....	216,225	1,825,474	1,486,002	5,010,764
Recherche.....	106,291	181,950	447,129	—
	\$ 2,184,605	7,306,221	12,145,086	19,041,616

4. Le gouvernement fédéral (MEER, CCT) a entièrement financé une étude de premier ordre sur les problèmes du transport entreprise par la firme Lalonde, Valois, Lamarre et Associés au coût de \$202,233 en 1969-1970 et de \$22,470 en 1970-1971. Un grand nombre d'études dirigées par la province ont également été réalisées dans le cadre de programmes à frais partagés, la contribution fédérale étant de \$1,493,772 pour cette période.

LES AÉROPORTS BUTTONVILLE ET TORONTO-MARKHAM

Question n° 359—M. Ryan:

1. Permettra-t-on la poursuite de l'exploitation des aéroports Buttonville et Toronto-Markham après la mise en service du nouvel aéroport de Toronto?

2. Le gouvernement a-t-il l'intention de participer à des discussions avec les autorités provinciales, régionales et municipales en vue d'installer un aéroport au cœur de Toronto?

M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Quoi qu'il puisse être nécessaire d'imposer certaines restrictions de procédure, il sera possible de poursuivre l'exploitation de l'aéroport du Buttonville. Quant à celui de Toronto-Markham, le fait qu'il soit très proche de l'emplacement du nouvel aéroport interdira son exploitation après la mise en service de ce dernier.

2. Oui.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DE GASPÉ

Question n° 230—M. Burton:

1. Quels sont, par année financière, les montants fournis par le gouvernement qui ont été dépensés à ce jour, aux termes de l'accord fédéral-provincial conclu avec la province de Québec relativement au développement de la région de Gaspé et signé en mai 1968?

2. Quels montants correspondants la province de Québec a-t-elle dépensés?

3. Pour chacune des années susmentionnées, quelle est la ventilation par activité spécifique des fonds du gouvernement qui ont été dépensés?

4. Au cours de chacune de ces mêmes années, a) quelles subventions fédérales a-t-on consacrées à la consultation, à la recherche et à d'autres activités du même ordre, b) comment s'appellent les experts-conseils, les chercheurs et les autres spécialistes du même genre, c) quelles tâches leur a-t-on confiées, d) quelles subventions fédérales a-t-on versées à ces spécialistes?

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): 1. 1968-1969, \$2,184,605; 1969-1970, \$7,306,221; 1970-1971, \$12,145,086; 1971-1972, \$19,041,616.

2. Ces renseignements doivent être réclamés auprès de la province de Québec.

AIR CANADA—LES EMPLOYÉS DE WINNIPEG MIS À PIED

Question n° 392—M. Rowland:

1. Air Canada compte-t-elle persister à réduire le nombre de ses agents techniques d'exploitation et de leurs adjoints, à Winnipeg et, dans l'affirmative, quand?

2. Air Canada compte-t-elle poster ailleurs les membres du personnel navigant qui sont actuellement postés à Winnipeg et, dans l'affirmative, quand?

M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Voici la réponse de la direction d'Air Canada: 1. Les postes d'agents techniques d'exploitation à Winnipeg ont été supprimés en novembre 1970. Cinq agents techniques d'exploitation adjoints ont alors été autorisés à demeurer à Winnipeg jusqu'à ce que leurs services soient requis ailleurs. On estime que tous les cinq auront été affectés ailleurs d'ici le 30 juin de la présente année.

2. Il n'est pas question actuellement de réduire le nombre des membres du personnel navigant à Winnipeg. Le nombre de membres requis pour piloter les aéronefs et voir aux besoins des passagers sera déterminé par le nombre de vols et la catégorie d'avions utilisés.